



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
28/01/2021

Dossier complet le :  
28/01/2021

N° d'enregistrement :  
2021-10658

### 1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques pour poids lourds

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Thomas DE MOUSSAC

RCS / SIRET

8 8 4 | 9 6 0 | 5 6 8 | 0 0 0 1 9

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. (puissance installée 2.6 MWc)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Emprise au sol (ombrières + poste électrique) : 12 555 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'ombrières photovoltaïques sur un parking poids lourds existant située sur la commune de SAINT GEMRAIN (86310) au 78 Avenue de l'Europe.

Les ombrières ont une puissance totale de 2.6 MWc et une emprise au sol 12 531 m<sup>2</sup>.

Elles permettront de protéger les poids lourds des intempéries.

L'accès et les modalités de circulation et de stationnement seront inchangées.

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un poste de transformation et de livraison sera implanté à proximité des ombrières avec une emprise au sol de 24.00 m<sup>2</sup> et une surface plancher de 19.76 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

- La centrale photovoltaïque va permettre de produire de l'énergie renouvelable qui sera injectée sur le réseau et contribuera à la transition énergétique française.
- Les ombrières permettront de protéger les poids lourds des intempéries (grêle, poussière, pluie, soleil).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue pour une durée de 5 mois environ.

Les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'utilisateur afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :

Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage.

Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les eaux pluviales seront collectées uniquement par les ombrières 1, 3 et 4 puis seront dirigées en pieds de poteaux. Le parking existant est déjà artificialisé. L'imperméabilité et l'écoulement des eaux resteront donc inchangés.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec l'utilisateur et sera en retrait de l'emprise public.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque par Technique Solaire sera de 30 ans.

Les ombrières permettront d'apporter une protection contre les intempéries (pluie et soleil) aux poids lourds stationnés en-dessous.

La maintenance préventive et curative sera assurée directement par les équipes de Technique Solaire, à partir d'un système de télé-suivi ainsi que des visites et contrôles sur site au minimum une fois par an.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme : Permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance de la centrale photovoltaïque :	2.6 MWc
Emprise au sol du projet (ombrières + locaux techniques) :	12 555 m <sup>2</sup>
Surface plancher du projet (locaux techniques) :	19.76 m <sup>2</sup>
Hauteur au faîtage et égout :	Maximum 9.45 m au faîtage Minimum 4.50 m à l'égout

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelles n° 483, 110, 23, 27, 482, 24 et 485 de la section F

78 Avenue de l'Europe  
86310 - SAINT GERMAIN

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 6° 34' 2 \_ " N Lat. 0 \_ ° 53' 13 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<a href="https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-la-loi-littoral-30383009/">https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/communes-de-la-loi-littoral-30383009/</a> La commune n'est pas concernée par la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">https://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a> La commune n'est pas concernée par ces zones.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie La commune n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a> Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection des monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : PLU de la commune et <a href="http://sig.reseau-zones-humides.org/">http://sig.reseau-zones-humides.org/</a> Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Géorisques La commune n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels ou technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie CARMEN
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Cartographie CARMEN
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Mairie
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a> Le projet n'est pas concerné par un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS à 6.4 km Vallée de l'Anglin SITE NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS à 7.5 km Brandes de la Pierre-La
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments historiques : - Eglise de SAINT-SAVIN à 1.8 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> aucun impact
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> aucun impact
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement des travaux de terrassements effectués pour les fondations localisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'implante sur une zone de parking poids lourds déjà existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en zone urbanisable de la commune
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. En phase d'exploitation : - En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 - En phase nocturne : aucun bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'apportera pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier et lors de la phase exploitation (plastique ...), avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une surface de parking, qui restera un parking.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les éléments cités en paragraphe 6.1 et 4, permettront d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement bien qu'ils soient minimes, à savoir :

- Gestion des déchets par un tri sélectif lors de la phase chantier.
- Adaptation des horaires lors de la phase chantier.
- Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aléas.
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.
- Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux, le sol est déjà pourvu d'un revêtement artificiel et aucune modification n'y sera apporté.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas. - Annexe 2 Plan du permis de construire.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

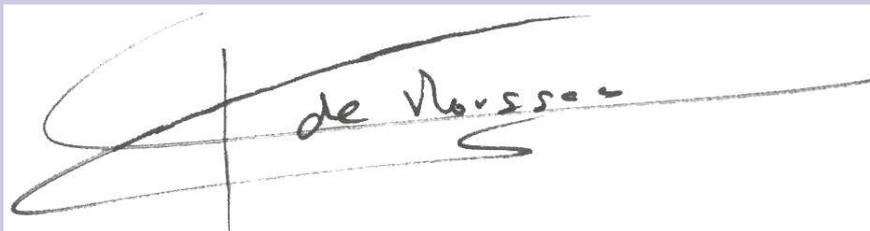


Fait à

BIARD

le, 28/01/2021

Signature





## DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel Blanchon  
 Architecte DESA  
 7 route de Nouaillé, 86000 POITIERS  
 Tél: 06 30 36 35 46  
 michel.blanchon.85@wanadoo.fr

T.L.M Transports Locations Moreau-SARL

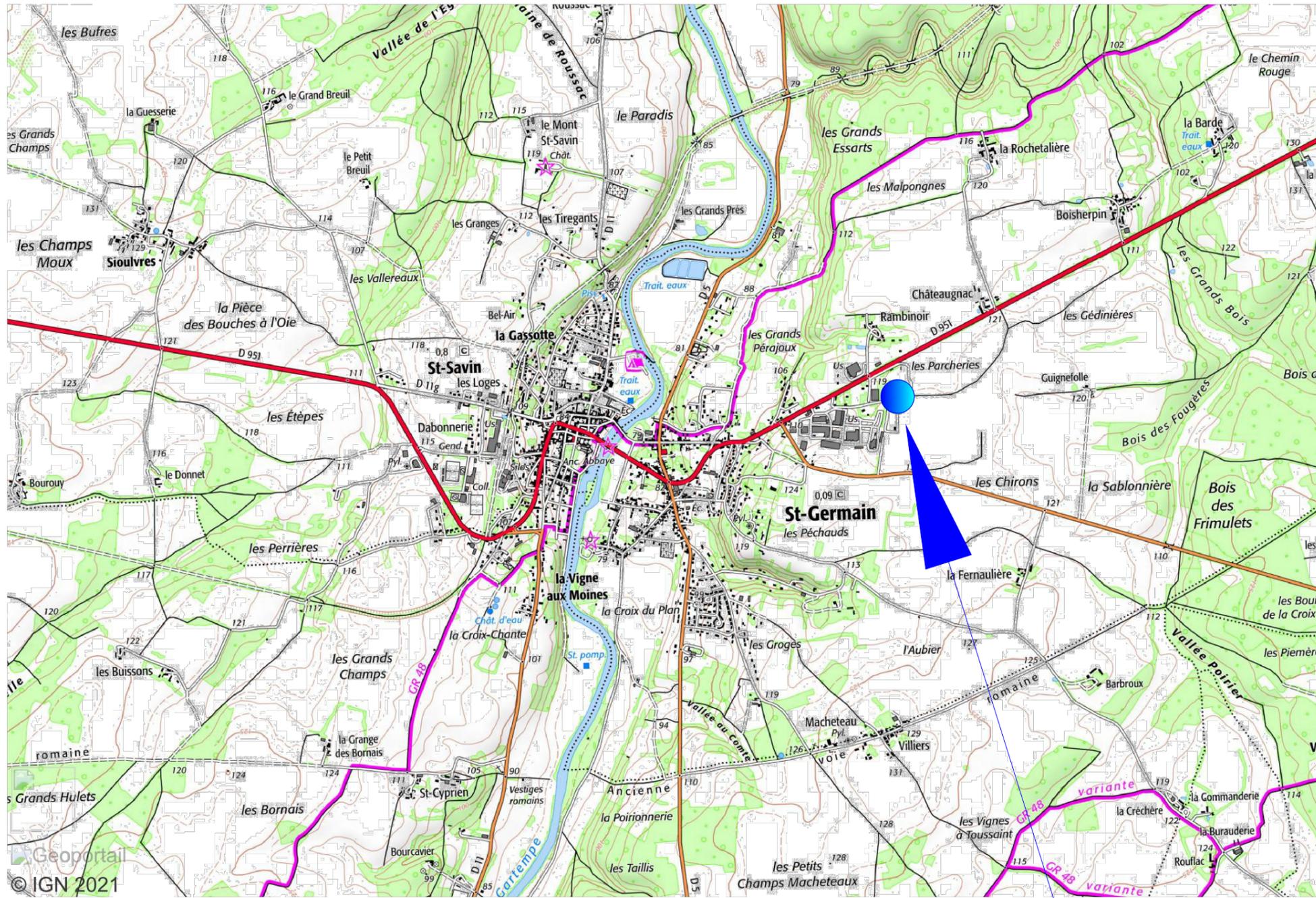
78 Avenue de l'Europe  
 86310 - SAINT GERMAIN

**Construction d'ombrières photovoltaïques  
 pour parking poids lourds**

**TECHNIQUE SOLAIRE**   
 Producteur d'énergie verte

26, rue Annet Segeron  
 86440 Biard  
 Tél: 05 49 56 01 19  
 Fax: 05 49 53 23 48  
 contact@techniquesolaire.com

**TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48**  
 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard  
 Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48  
 R.C.S Poitiers : 884 960 568



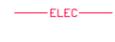
# PROJET

22/01/2021 1/25000 RPR PC 1	Plan de situation - IGN	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568 
 Producteur d'énergie verte 26, rue Annet Segeron 86580 - BIARD Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN			

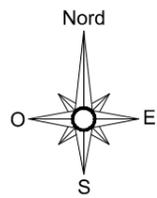
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Unité foncière
-  Ombrières photovoltaïques
-  Future parcelle issue de la division cadastrale
-  Végétation existante
-  Réseaux électriques enterrés
-  Niveaux NGF (Nivellement général de la France)

Département : VIENNE  
Commune : SAINT-GERMAIN



Section : F  
Feuille : 000 F 01

Date d'édition : 12/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts Foncier  
15, rue de Slovénie CS 60565 86021  
86021 POITIERS Cedex  
tél. 05 49 38 24 24 -fax  
sdif.vienne@dgifp.finances.gouv.fr



15/01/2021	Plan de masse
1/2000	
RPR	
PC 2	

Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds

PC

Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaillé / 86000 POITIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

**TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48**  
26, rue Annet Segeron - 86580 Biard  
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48  
R.C.S Poitiers : 884 960 568





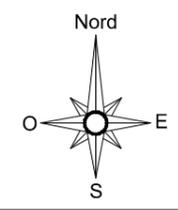
26, rue Annet Segeron  
86580 - Biard  
Tel: 05 49 56 01 19  
Fax: 05 49 53 23 48  
contact@techniquesolaire.com

T.L.M Transports Locations Moreau-SARL  
78 Avenue de l'Europe  
86310 - SAINT GERMAIN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

-  Unité foncière
-  Ombrières photovoltaïques
-  Future parcelle issue de la division cadastrale
-  Végétation existante
-  Réseaux électriques enterrés
-  Niveaux NGF (Nivellement général de la France)

Département : VIENNE  
Commune : SAINT-GERMAIN

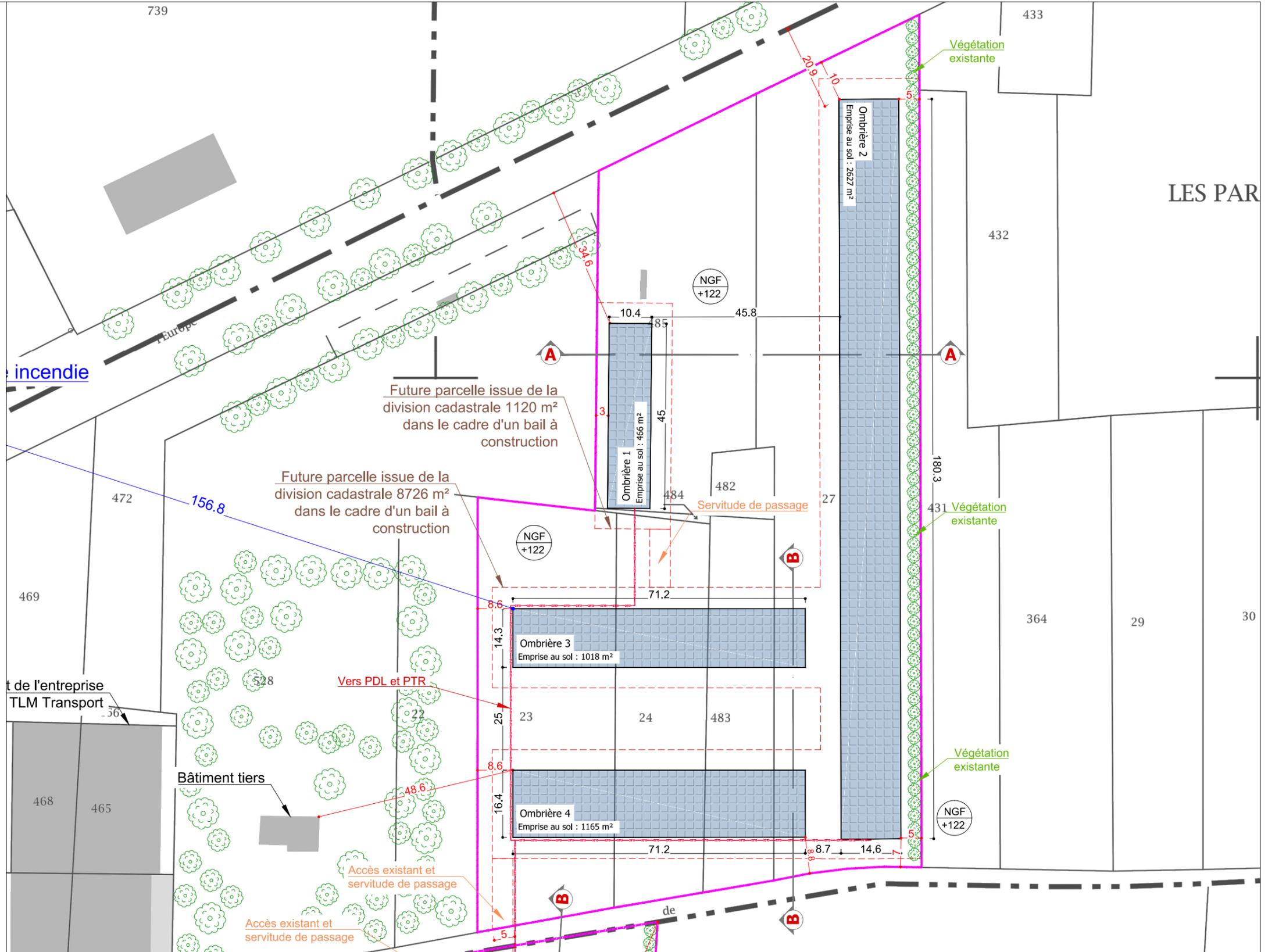


Section : F  
Feuille : 000 F 01

Date d'édition : 12/10/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Service Départemental des Impôts Foncier  
15, rue de Slovénie CS 60565 86021  
86021 POITIERS Cedex  
tél. 05 49 38 24 24 -fax  
sdif.vienne@dgifp.finances.gouv.fr



15/01/2021  
1/1000  
RPR  
PC 2

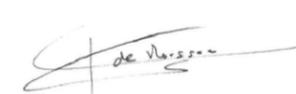
**Plan de masse - Zone Nord**

**Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds**

**PC**

Michel Blanchon  
Architecte DESA  
7 route de Nouaille / 86000 POITIERS  
Tél: 06 30 36 35 46  
michel.blanchon.86@wanadoo.fr

**TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48**  
26, rue Annet Segeron - 86580 Biard  
Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48  
R.C.S Poitiers : 884 960 568




26, rue Annet Segeron  
86580 - Biard  
Tel: 05 49 56 01 19  
Fax: 05 49 53 23 48  
contact@techniquesolaire.com

**T.L.M Transports Locations Moreau-SARL**

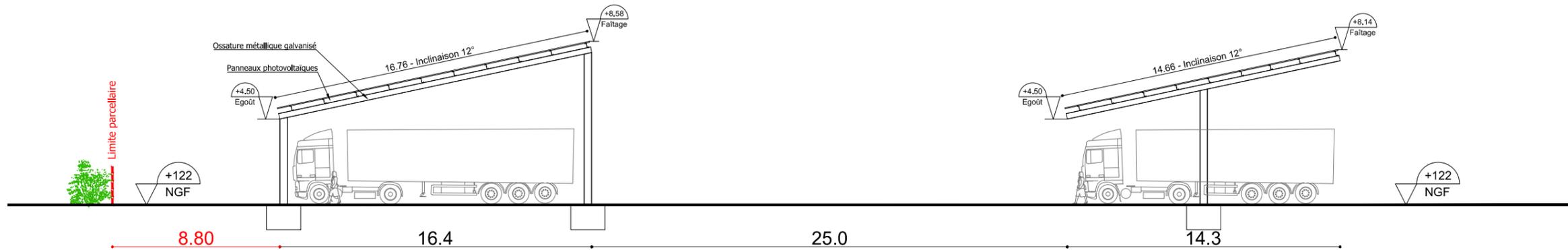
**78 Avenue de l'Europe**  
**86310 - SAINT GERMAIN**



COUPE A-A  
ECH 1/250

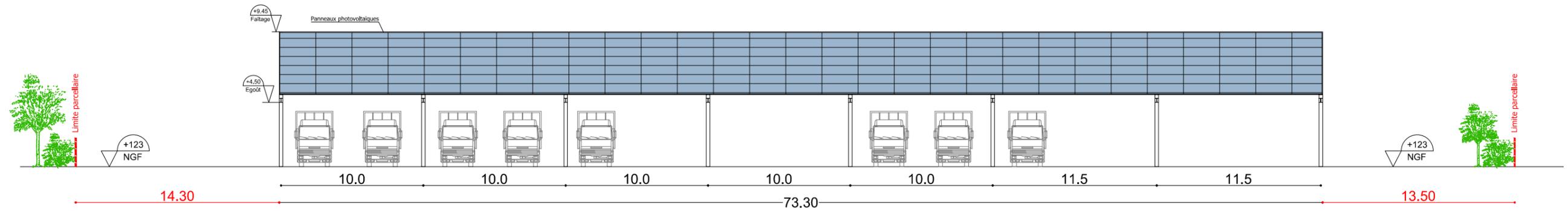


COUPE B-B  
ECH 1/250



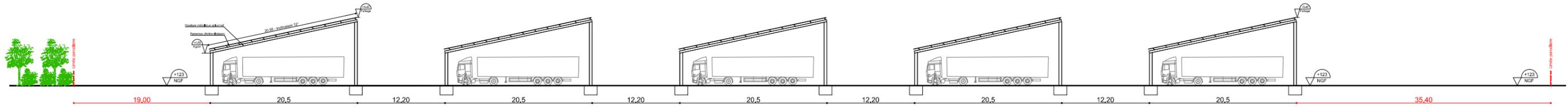
25/01/2021 1/250 RPR PC 3	Coupe de terrain A-A et B-B (Zone Nord)	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

COUPE A-A  
ECH 1/300

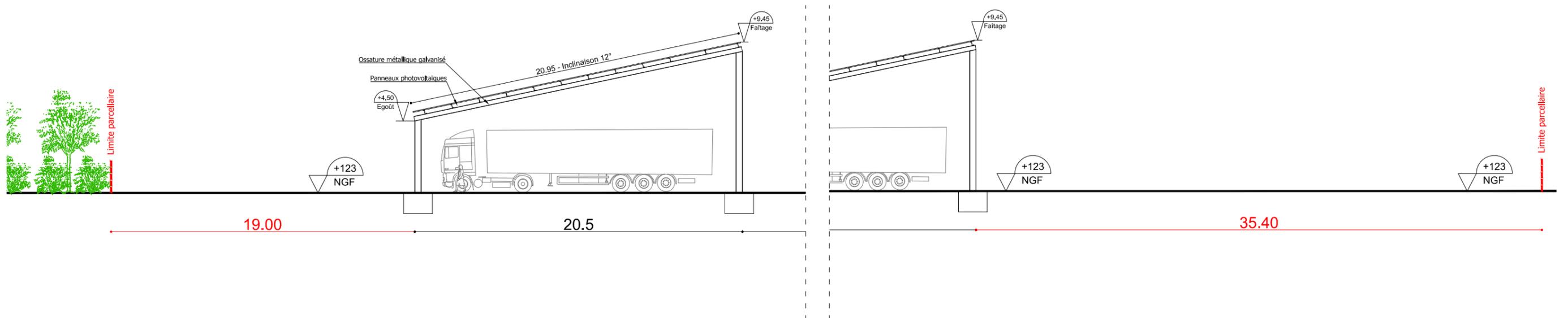


25/01/2021	Coupe de terrain A-A (Zone Sud)	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	<b>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48</b> 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
1/300						
RPR						
PC 3						
	26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	<b>T.L.M Transports Locations Moreau-SARL</b>  78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

COUPE B-B  
ECH 1/550



COUPE B-B  
ECH 1/250



25/01/2021 1/250 et 1/550 RPR PC 3	Coupe de terrain B-B (Zone Sud)	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaillé - 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

## 1- ETAT INITIAL DU TERRAIN:

Situé au 78 Avenue de l'Europe, à l'Est de la commune de SAINT GERMAIN (86310).

Le projet s'inscrit dans une zone actuellement urbanisée de la commune dans une zone à activités industrielles, commerciales et artisanales.

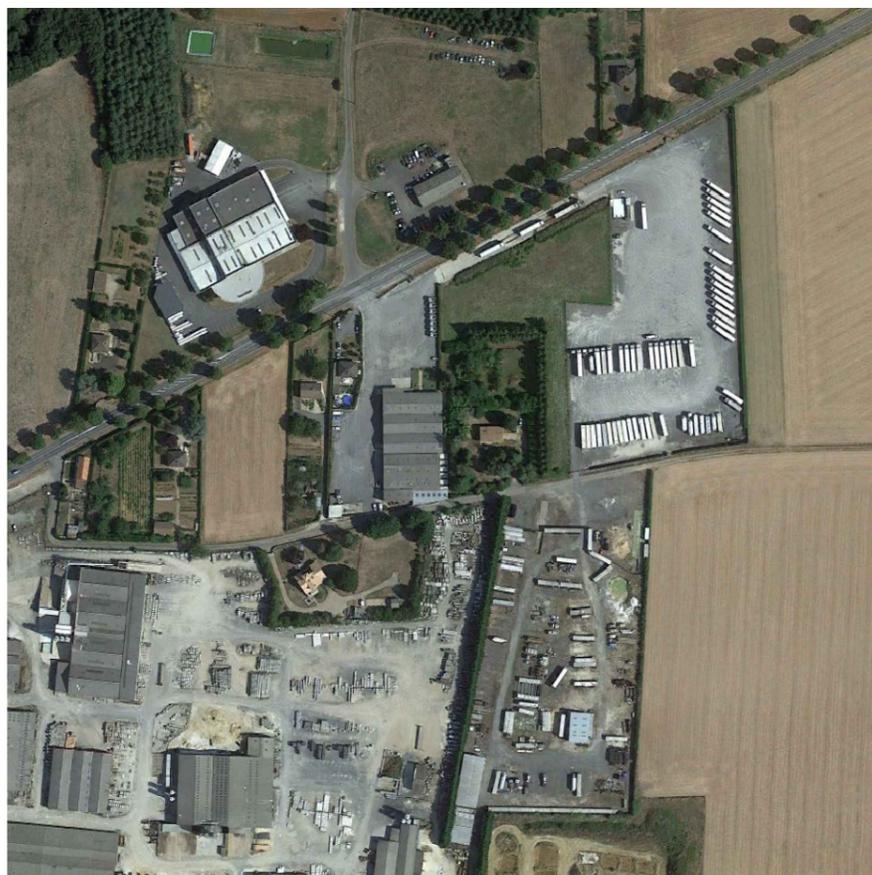
La commune de Saint-Germain est régie par le règlement national d'urbanisme (RNU).

L'extrait cadastral servant de plan de situation, donne des indications d'environnement éloigné (voies de circulation, densité de l'habitat...).

Les photographies permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché (les angles de prises de vues sont repérés sur le plan de masse (PC2)).

Le terrain est actuellement utilisé en tant que parking et entroposage pour véhicules lourds.

Le site est clôturé et les accès sont déjà existants.



## 2 - IMPLANTATION:

Les ombrières seront implantés sur les parcelles n° 483, 110, 23, 27, 482, 24 et 485 de la section F.

Elles viendront recouvrir le parking qui est existant sur la zone nord et sud. L'accès et les modalités de stationnement seront inchangés.

## 3 - INSERTION DANS SON ENVIRONNEMENT:

La topographie du terrain ne sera pas modifiée par la construction des ombrières.

Le volume général de la construction sera simple et sobre, les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'environnement proche.

Le projet ne détruira aucune plantation existante aux alentours, les haies et arbres existants seront conservés.

## 4- DESCRIPTIF DES OMBRIERES :

Il s'agit de la construction de 9 ombrières photovoltaïques. Elles viendront recouvrir le parking existant et serviront de protection aux véhicules qui y sont stockés (principalement des poids lourds).

Les structures porteuses permettent l'installation de rangées de capteurs photovoltaïques fixes inclinés à 12 et 5°. Elles seront implantées parallèlement et perpendiculairement les unes aux autres sur un axe Est-Ouest et Nord-Sud, suivant l'architecture du parking existant.

Les dimensions en hauteur seront au minimum de 4.50 m en partie basse et au maximum de 9.45 m en partie haute.

La largeur d'une structure d'ombrières est de 10.40 m à 20.50 m (largeur projetée au sol). La longueur des structures variera entre 45.00 m et 180.30 m.

Les fondations assurant l'enclavement au sol et la stabilité des ombrières se composent de plots béton isolés à une profondeur déterminée en fonction des recommandations de l'étude de sol qui sera réalisée en amont du chantier.

Les modules photovoltaïques seront mis en place sur les structures des ombrières pour une puissance de 2.6 MWc.

L'emprise au sol des ombrières sera de 12 531 m<sup>2</sup>.

## 5- DEMOLITION :

Un bâtiment vétuste de type hangar (dim. 16.90m x 11.40m (192m<sup>2</sup>)) sera démonté.



## 5- ACCESSIBILITE :

La construction du projet par la société TECHNIQUE SOLAIRE pour le compte de T.L.M Transports Locations Moreau-SARL fera l'objet d'un bail à construction et restera propriétaire de l'ensemble des parcelles mais donnera à bail à TECHNIQUE SOLAIRE la zone correspondant à l'emprise du projet pour construire les ombrières.

Les parcelles sur lesquelles sera implanté le projet feront l'objet d'une division cadastrale avant le début des travaux et la signature du bail: les parcelles issues de la division correspondront à l'emprise du projet augmentées d'une bande de 5 mètres (voir PC2) de manière à ce que le bail à construction ne porte que sur cette emprise et non sur la totalité des parcelles concernées.

Ces nouvelles parcelles issues de la division seront accessibles par de nouvelles servitudes.

L'accès aux futures parcelles se fera par les accès déjà existants au centre du site (voir PC2).

En l'application de l'article R-442-1 a) cette division cadastrale ne sera soumise ni à la déclaration préalable ni à permis d'aménager.

A noter que le projet ne comportera pas de voie ou d'espace commun.

## 6- RESEAUX :

- Alimentation et Raccordement :

Le projet ne nécessitera pas de nouveau raccordement en eau potable ni en soutirage électrique.

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un poste de transformation et de livraison seront implantés à proximité des ombrières.

Le poste de transformation et de livraison, aura une emprise au sol de 24.00 m<sup>2</sup> et une surface plancher de 19.76 m<sup>2</sup>.

L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques ayant vocation à être réinjectée sur le réseau fera l'objet d'une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseaux en temps voulu, pour une puissance d'environ de 2.6 MWc.

La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau électrique par le gestionnaire de réseaux, au point d'injection déterminé par l'étude de raccordement.

- Evacuation :

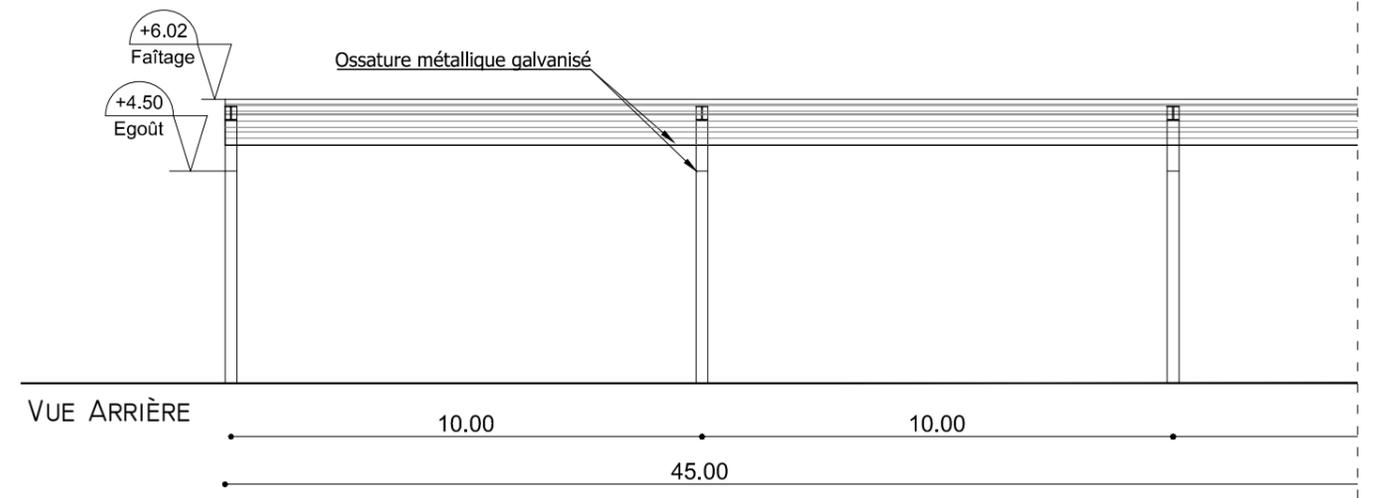
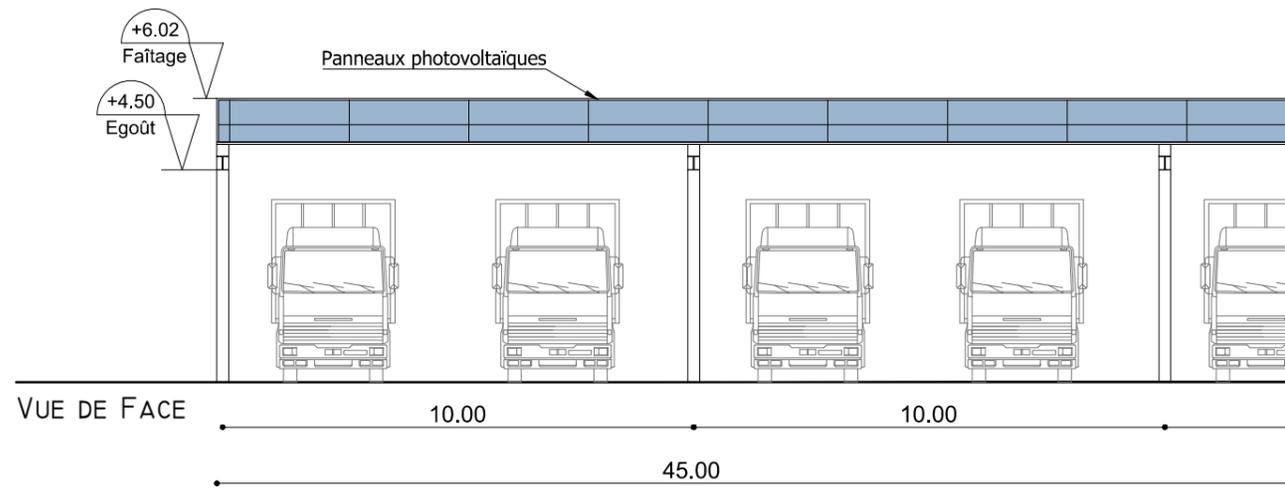
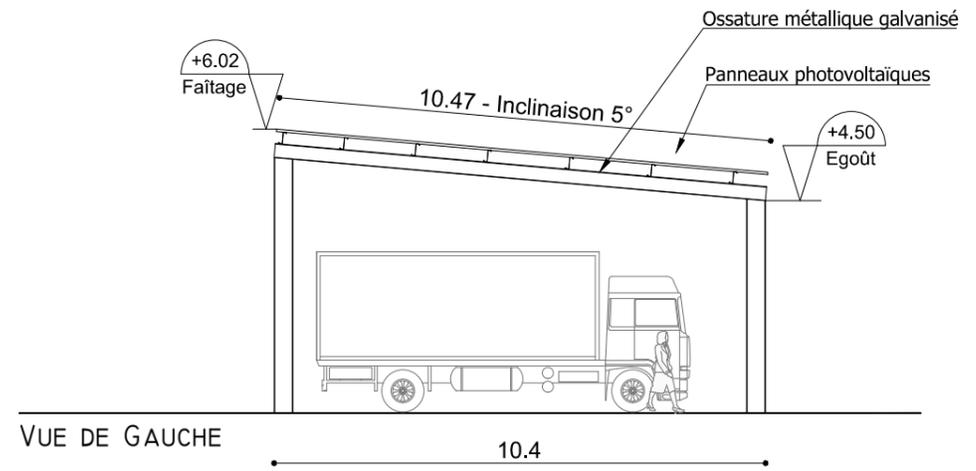
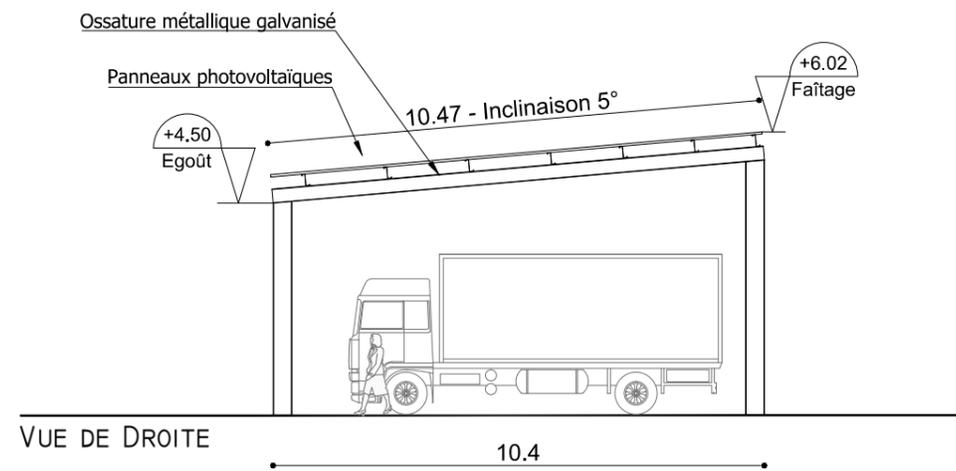
Les eaux pluviales seront collectées uniquement par les ombrières 1, 3 et 4 puis seront dirigées en pieds de poteaux. Le parking existant est déjà artificialisé. L'imperméabilité et l'écoulement des eaux resteront donc inchangés.

## 7- LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

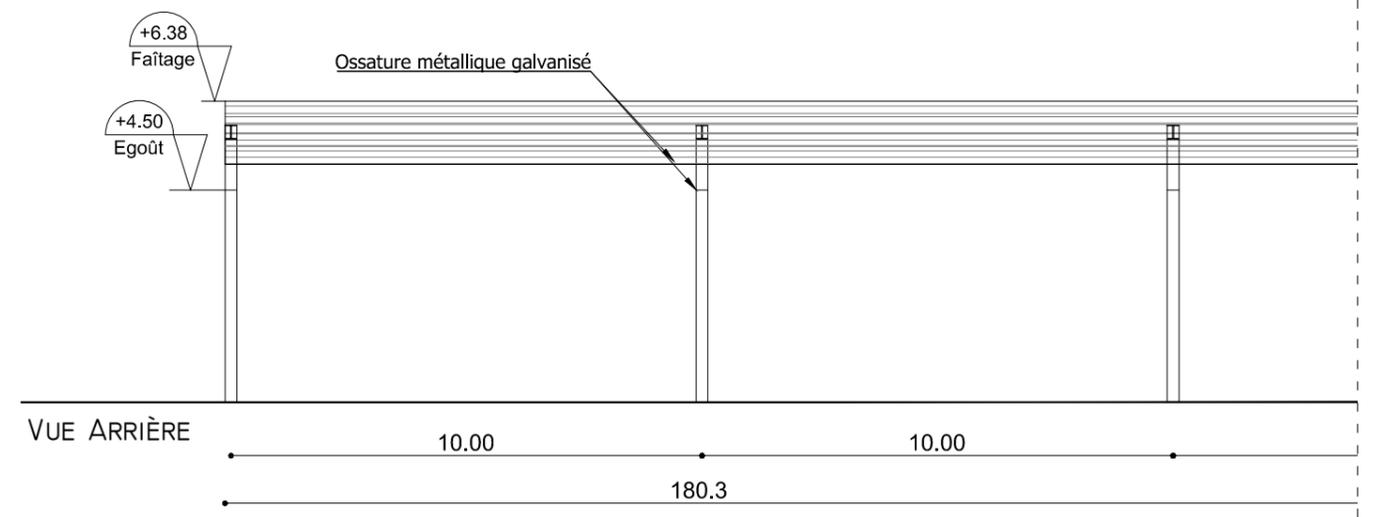
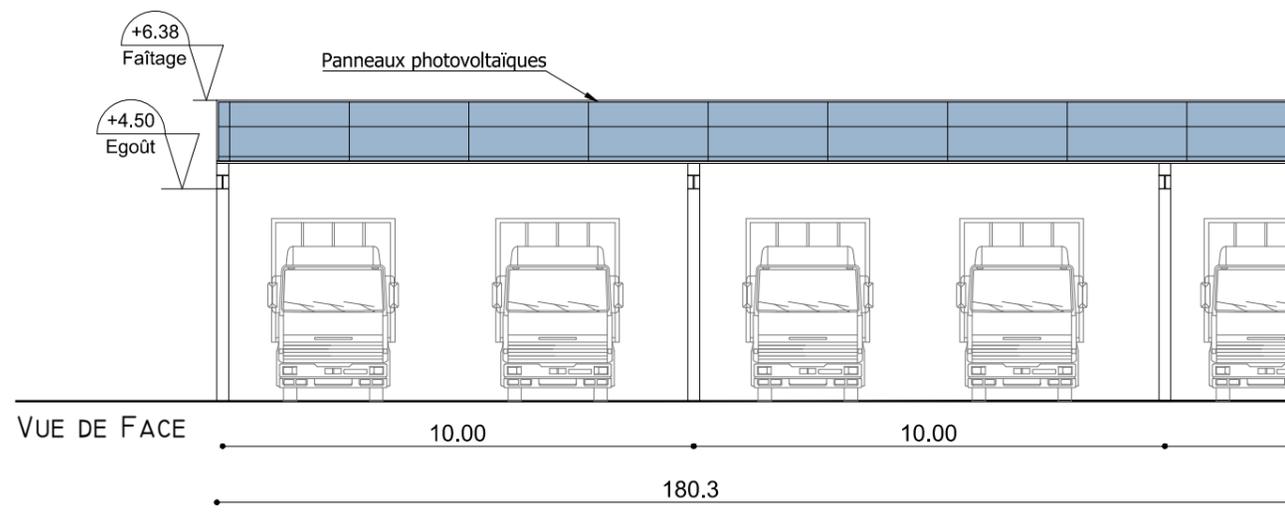
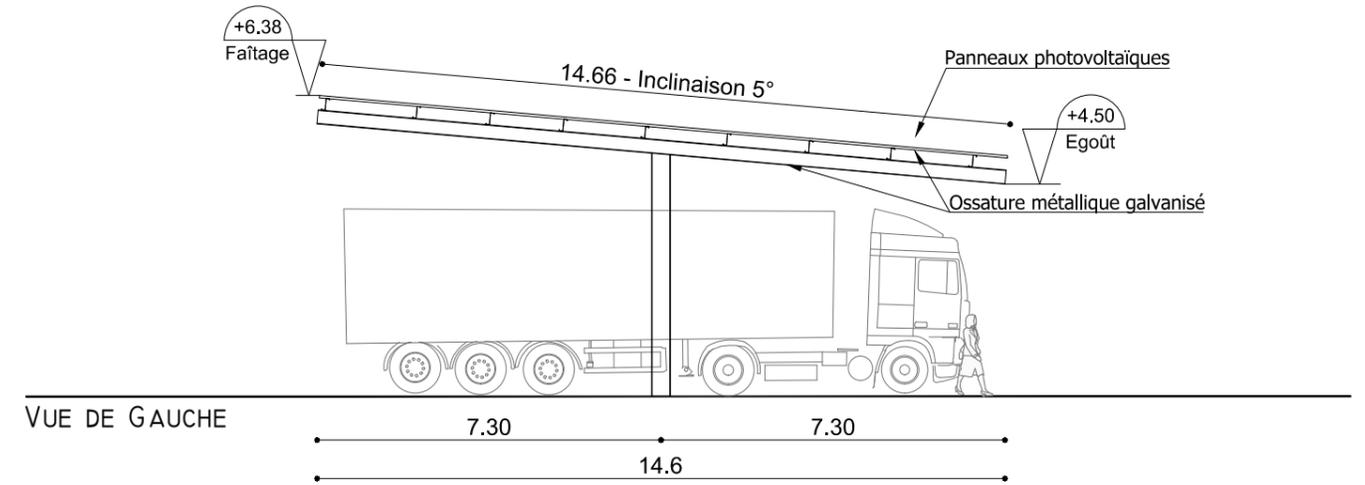
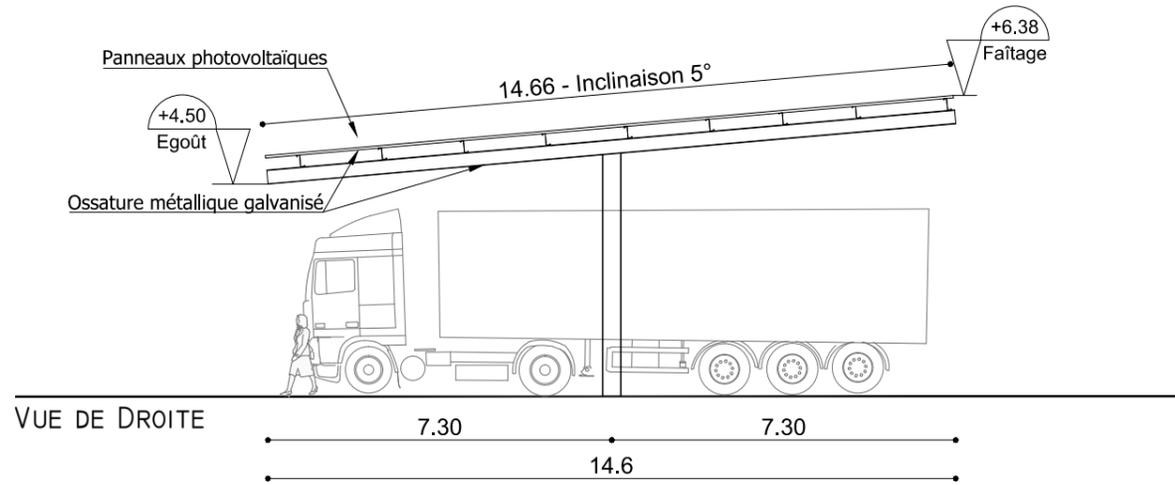
Une borne incendie se trouve à proximité du projet (160m).

Les prescriptions du SDIS seront respectées selon leur recommandation.

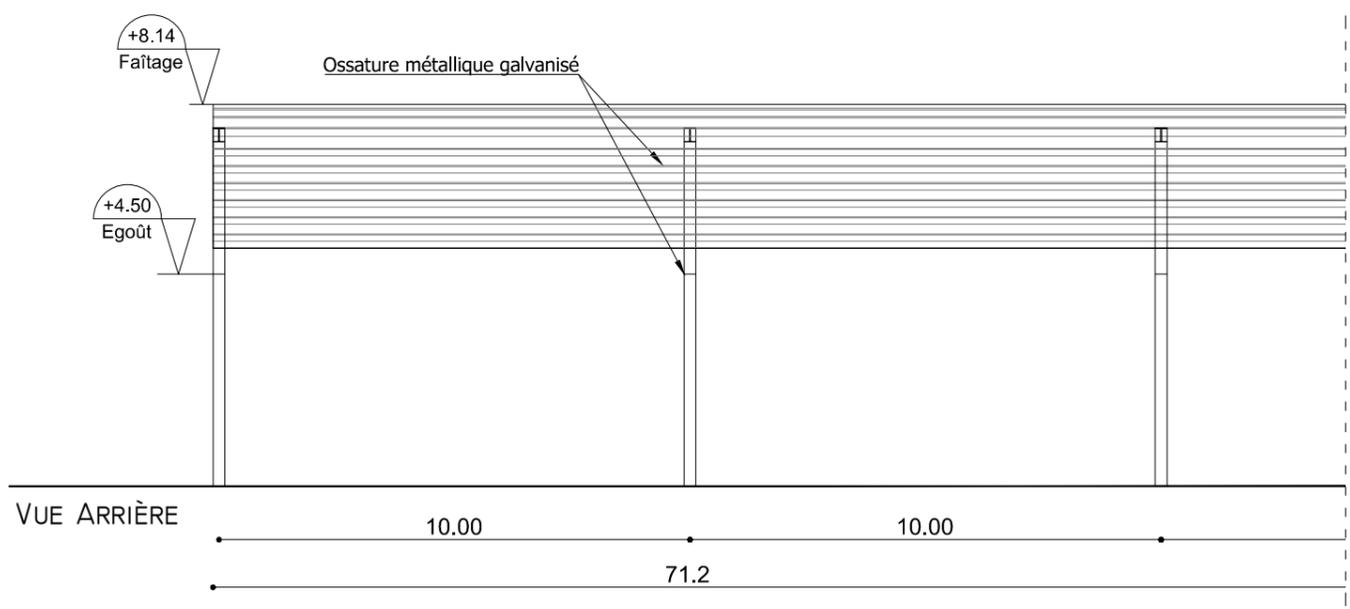
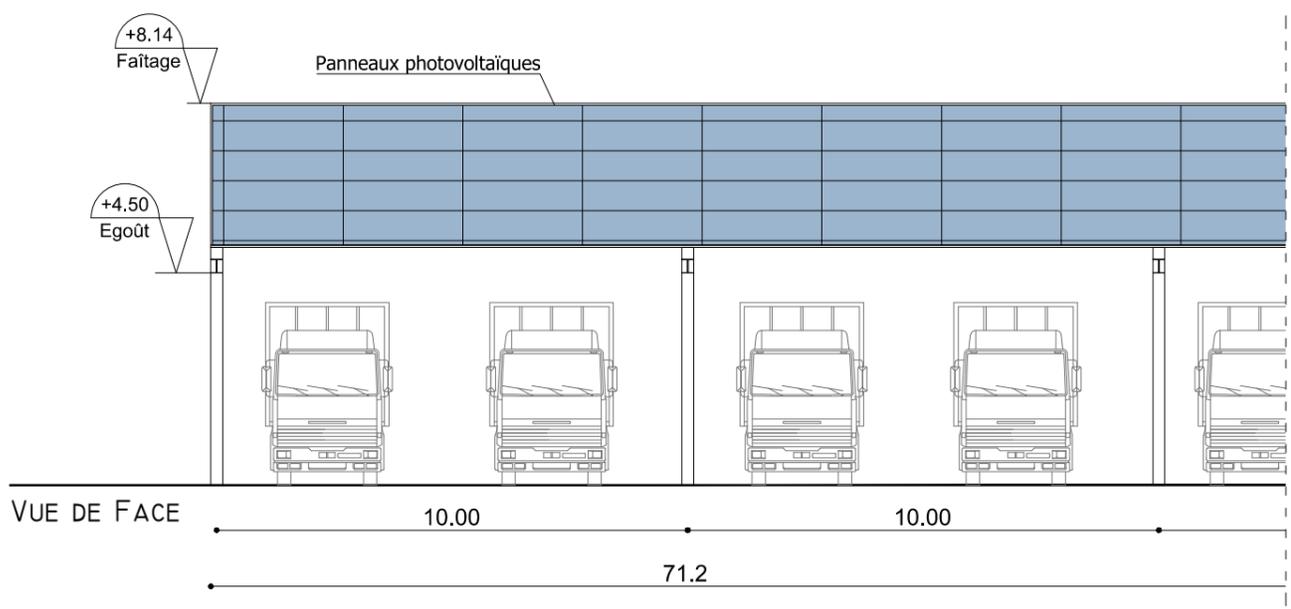
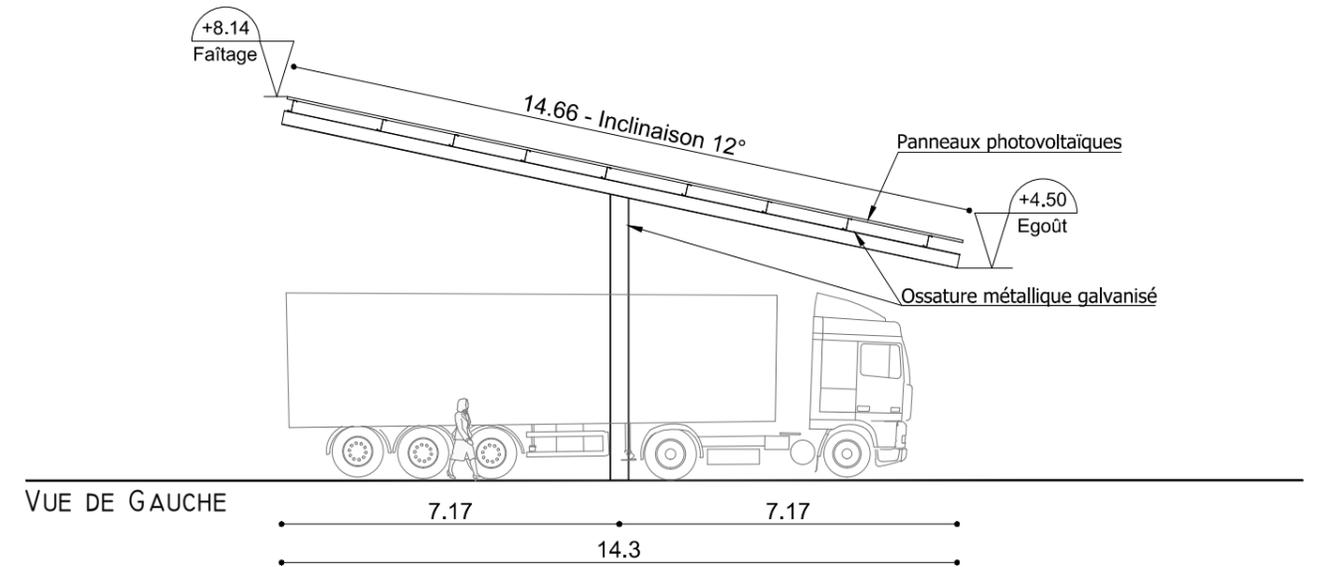
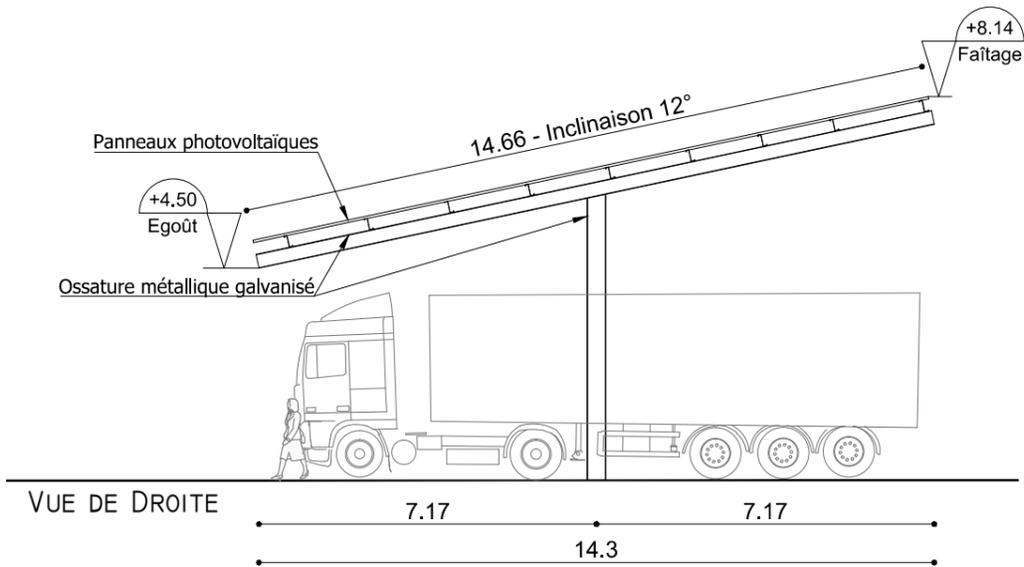
26/01/2021	Notice descriptive	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
RPR						
PC 4						
	26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	T.L.M Transports Locations Moreau-SARL				
		78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						



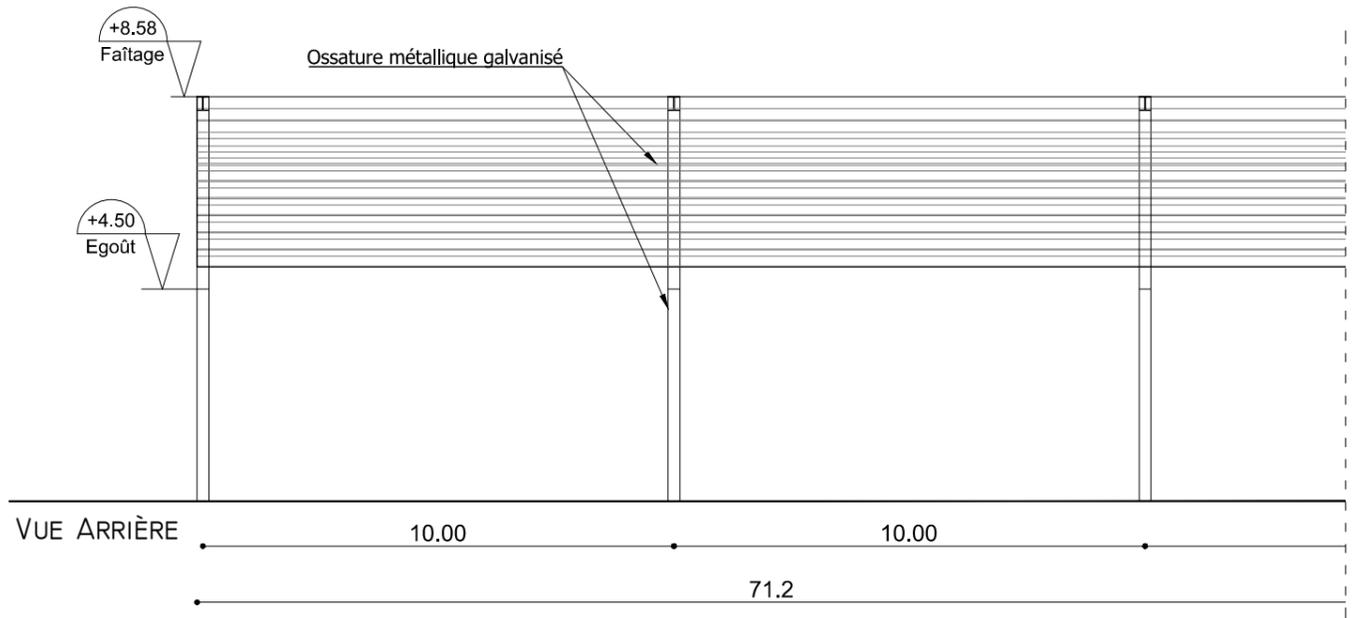
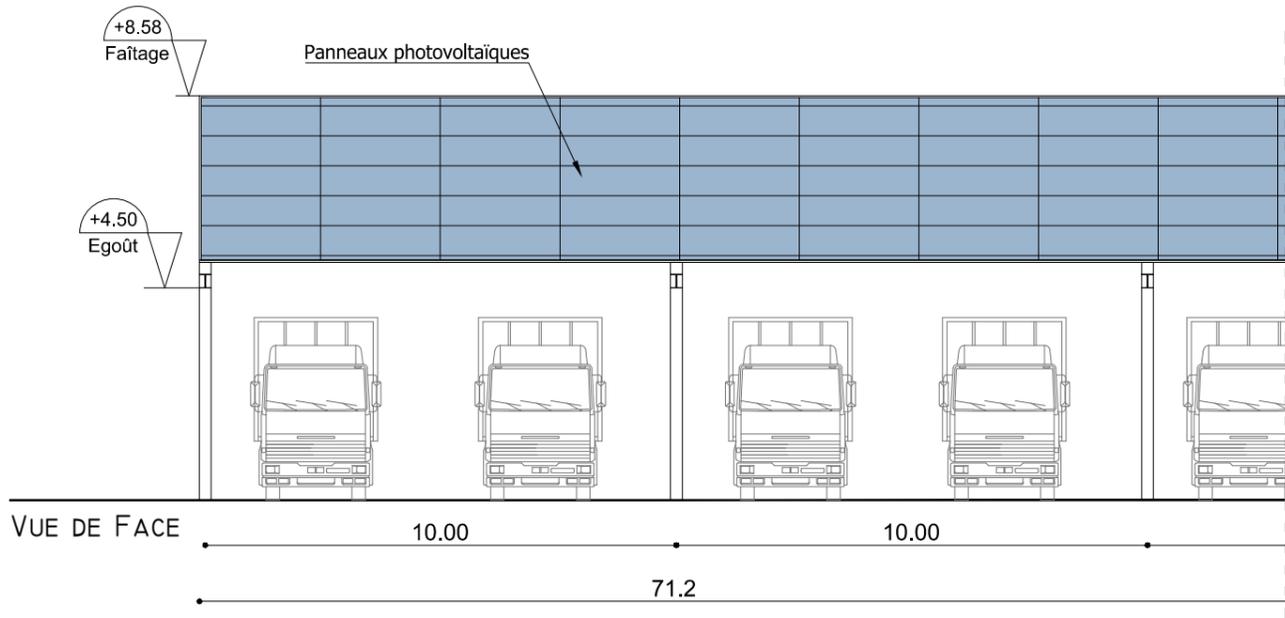
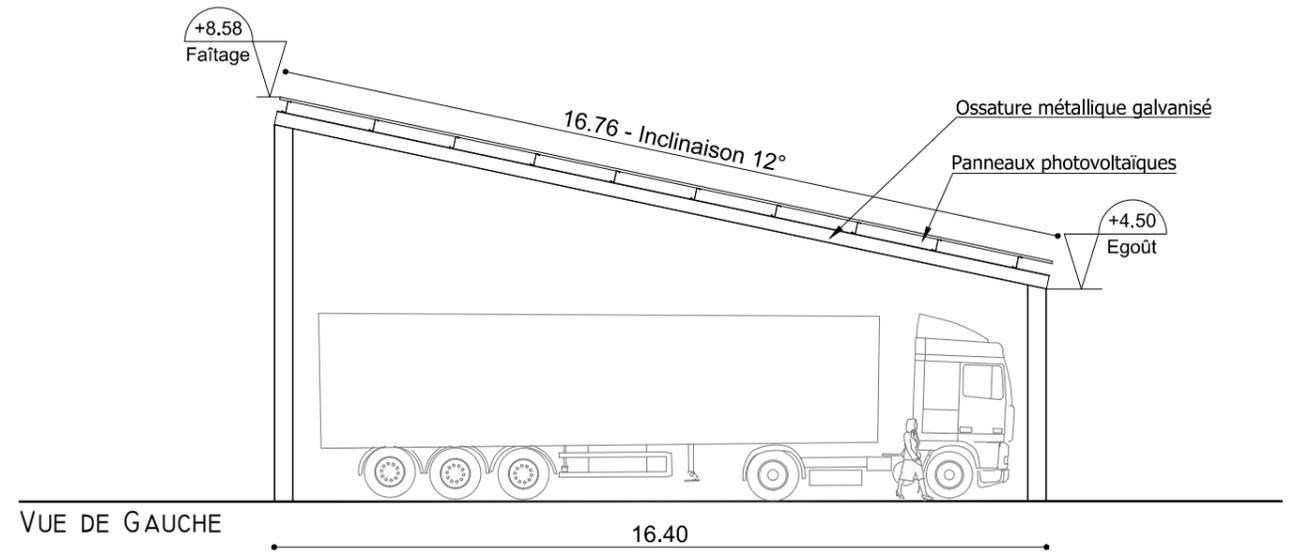
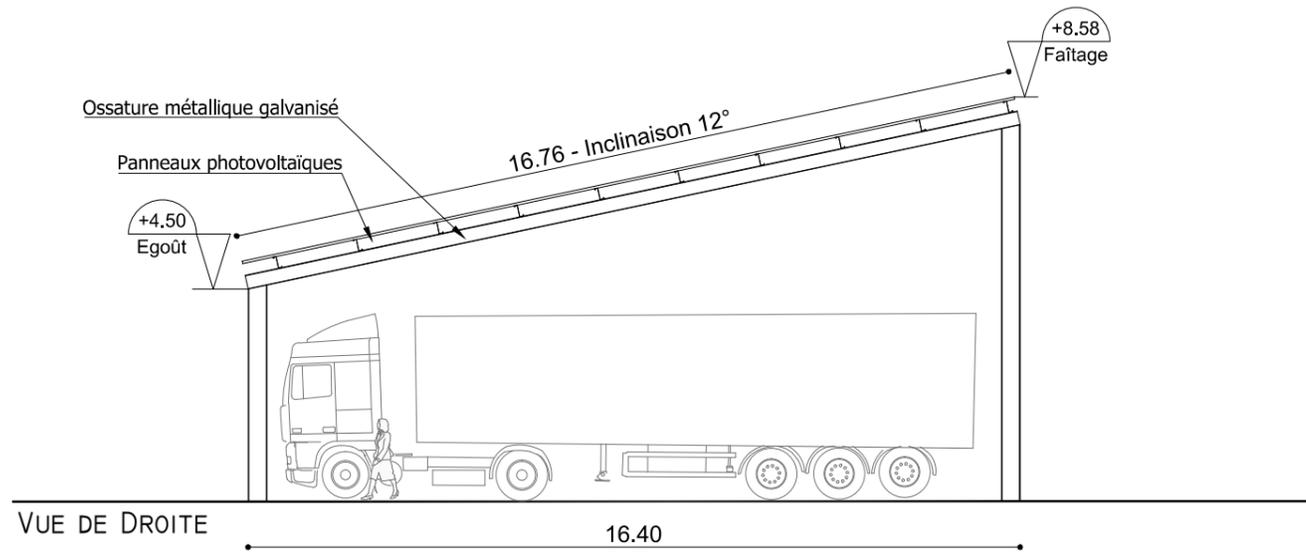
25/01/2021 1/150 RPR PC 5	Façades - Ombrière 1	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
		<b>T.L.M Transports Locations Moreau-SARL</b> 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>						



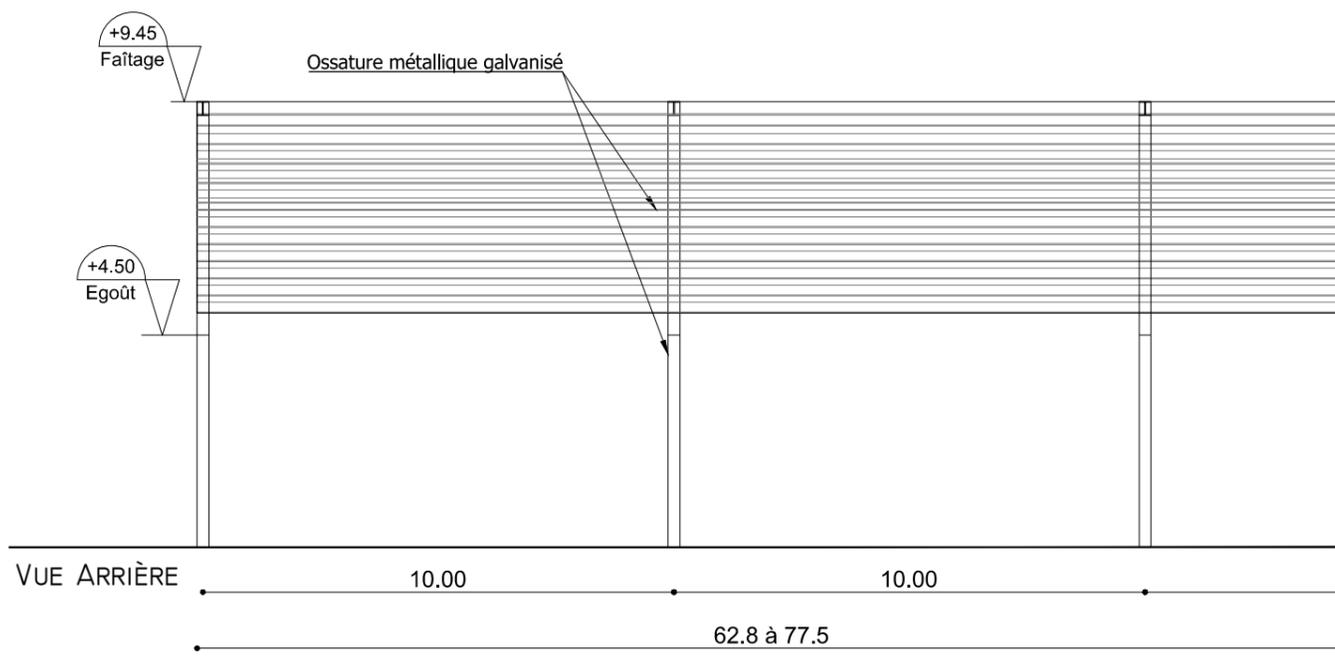
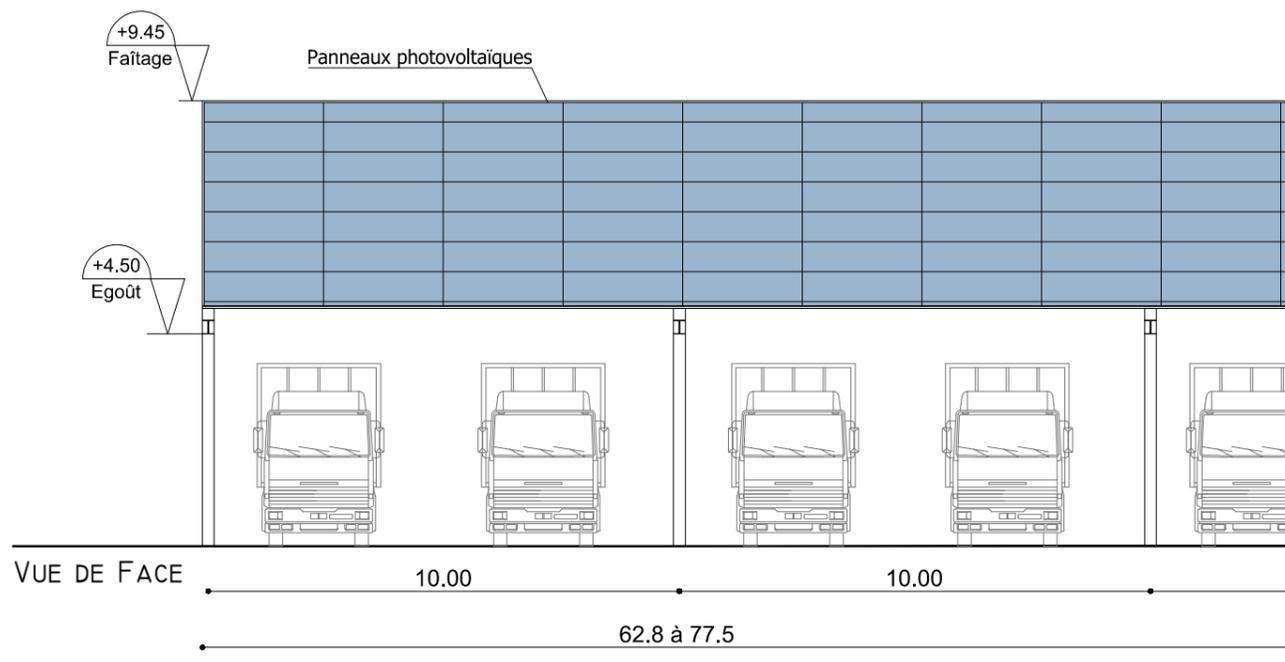
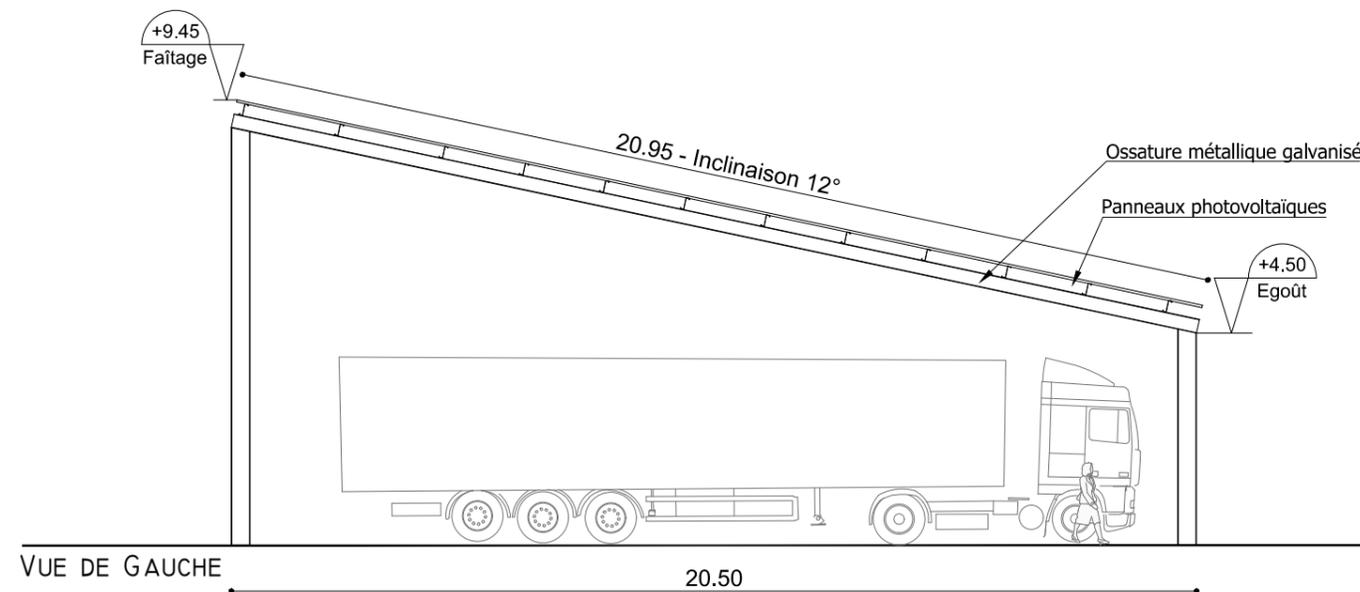
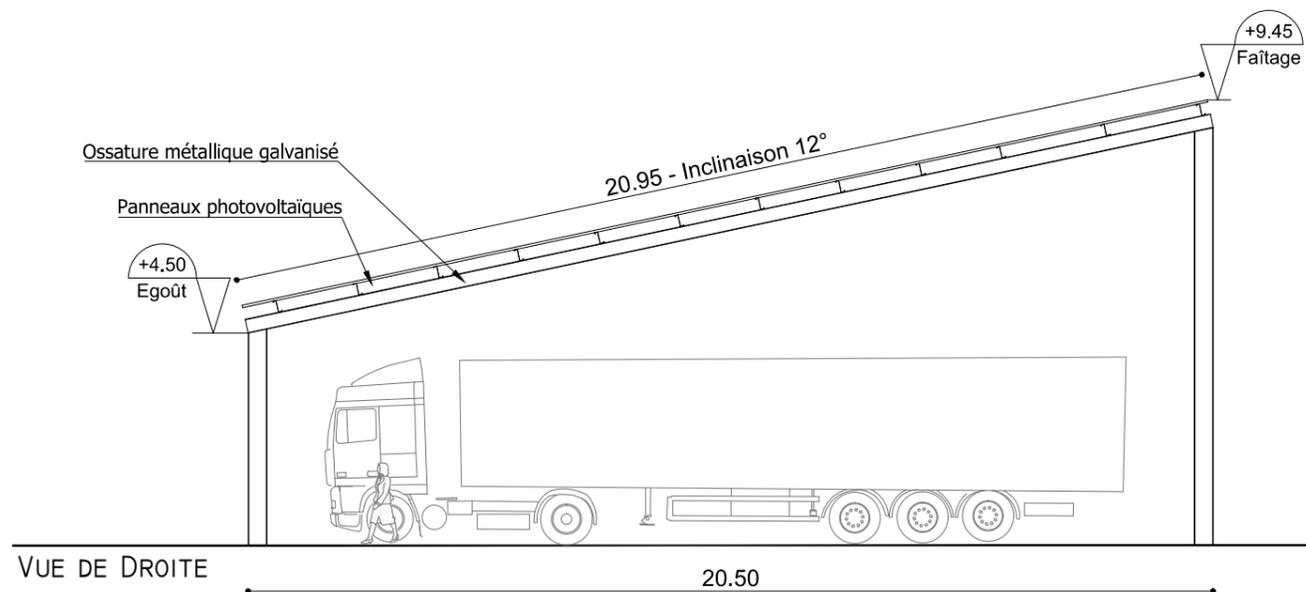
25/01/2021	Façades - Ombrière 2	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 216, rue Annet Segeron - 86580 Blard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
1/150						
RPR						
PC 5						
 Producteur d'énergie verte	26, rue Annet Segeron 86580 - Blard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	T.L.M Transports Locations Moreau-SARL  78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						



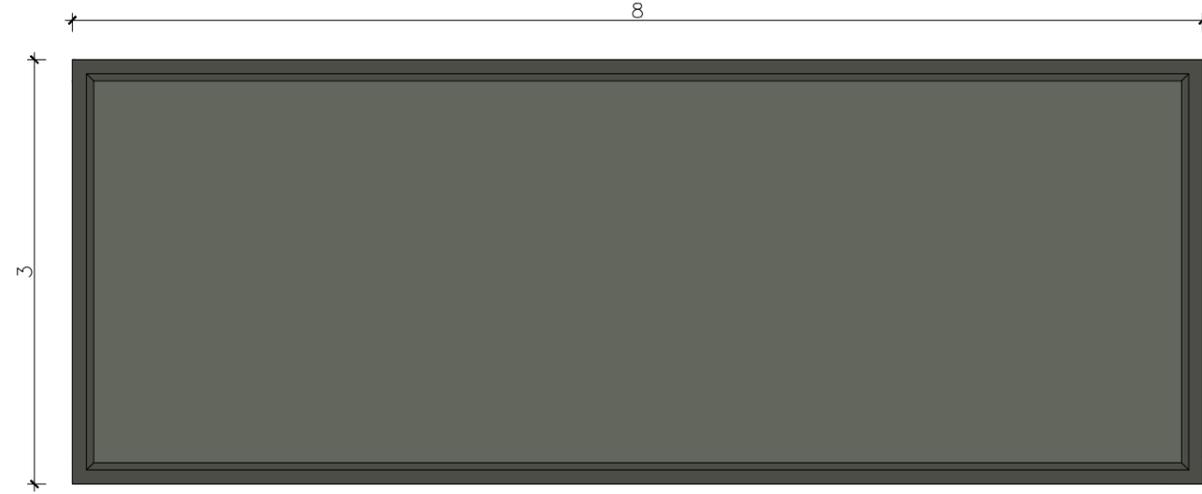
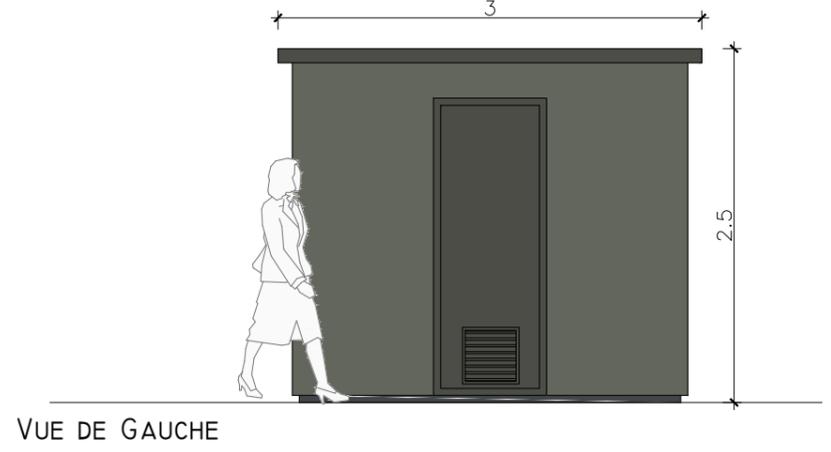
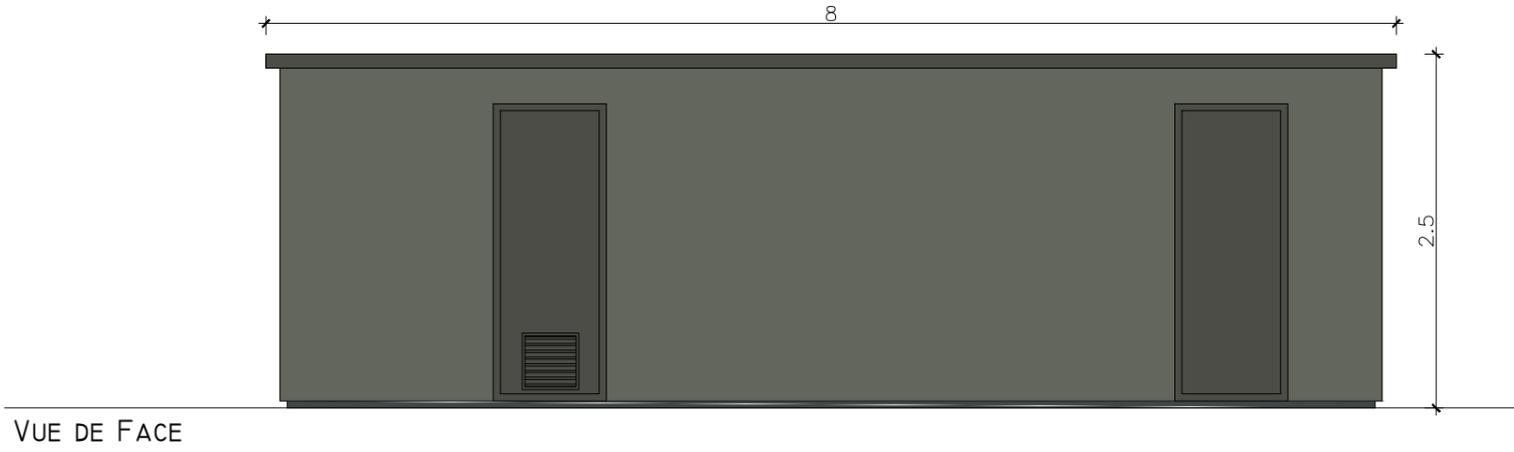
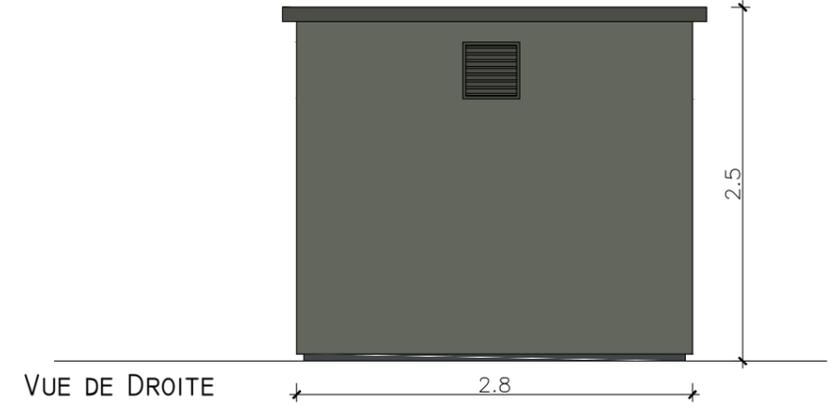
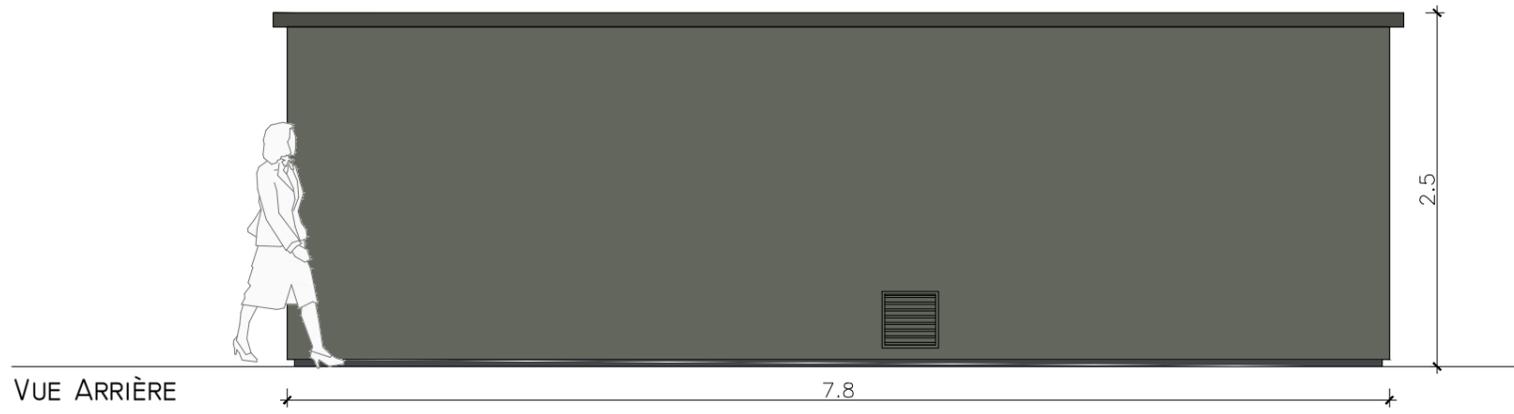
25/01/2021 1/150 RPR PC 5	Façades - Ombrière 3	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 85000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86500 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
		<b>T.L.M Transports Locations Moreau-SARL</b> 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</small>						



25/01/2021 1/150 RPR PC 5	Façades - Ombrière 4	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille - 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 BIARD Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ &amp; NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.</small>						



25/01/2021	Façades - Ombrières 5 à 9	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Blard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
1/150						
RPR						
PC 5						
	26, rue Annet Segeron 86580 - Blard Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com	T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						



Le modèle du poste de transformation et de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Les dimensions et teintes resteront similaires.

Le poste de transformation sera de teinte RAL 7022.

VUE DE PLAN

26/01/2021 1/300 et 1/150 RPR PC 3	Plan des façades - PTR et PDL	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POITIERS Tél: 05 49 56 01 19 - Fax: 05 49 53 23 48 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN				
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.						

# LOCALISATION DES PRISES DE VUES



26/01/2021 RPR PC 6-7-8	Localisation des prises de vues	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POISSIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr  <b>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48</b> 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568 
		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN		
CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE & NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.				

VUE D'ENSEMBLE 1



VUE D'ENSEMBLE 2



<p>26/01/2021</p> <p>RPR</p> <p>PC 6-7</p>	<p>Photos - Insertions</p>	<p>Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds</p>	<p>PC</p>	<p>Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 86000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr</p>	<p><b>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48</b> 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568</p> 
 <p>26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tel: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com</p>		<p>T.L.M Transports Locations Moreau-SARL</p> <p>78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN</p>			
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>					

VUE I - AVANT



VUE I - APRÈS



26/01/2021	Photos - Insertions	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
RPR				T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN		
PC 6-7						
		26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com				
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>						

VUE 2 - AVANT



VUE 2 - APRÈS



26/01/2021	Photos - Insertions	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568	
RPR				T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN		
PC 6-7						
		26, rue Annet Segeron 86580 - Biard Tél: 05 49 56 01 19 Fax: 05 49 53 23 48 contact@techniquesolaire.com				
<p>CE PLAN EST NOTRE PROPRIETE &amp; NE PEUT ETRE COPIE OU COMMUNIQUE A DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ECRITE. IL SERA CONSIDERE COMME TACITEMENT APPROUVE SANS RESERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ECRITES DANS UN DELAI DE 15 JOURS A DATER DE SA DIFFUSION.</p>						

VUE 3 - AVANT



VUE 3 - APRÈS



26/01/2021 RPR PC 6-7	Photos - Insertions	Construction d'ombrières photovoltaïques pour parking poids lourds	PC	Michel Blanchon Architecte DESA 7 route de Nouaille / 85000 POITIERS Tél: 06 30 36 35 46 michel.blanchon.86@wanadoo.fr	<b>TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 48</b> 26, rue Annet Segeron - 86580 Biard Tél. 05 49 56 01 19 - Fax 05 49 53 23 48 R.C.S Poitiers : 884 960 568 
		T.L.M Transports Locations Moreau-SARL 78 Avenue de l'Europe 86310 - SAINT GERMAIN			
<small>CE PLAN EST NOTRE PROPRIÉTÉ &amp; NE PEUT ÊTRE COPIÉ OU COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS NOTRE AUTORISATION ÉCRITE. IL SERA CONSIDÉRÉ COMME TACITEMENT APPROUVÉ SANS RÉSERVE PAR CHAQUE DESTINATAIRE S'IL N'A PAS FAIT L'OBJET DE REMARQUES ÉCRITES DANS UN DÉLAI DE 15 JOURS À DATER DE SA DIFFUSION.</small>					